

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2-464-1935 promulguant dans la colonie le décret du 29 mai 1935 portant publication et mise en application provisoire du traité de commerce et de navigation du 28 mai 1935 entre la République française et le Royaume des Pays-Bas.

n° 2-464-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 juillet 1935

Numéro JO
n° 464 du 31/07/1935

Date du numéro
31 juillet 1935

VISAS

Le chef de bataillon de Jonquières, chargé de l'expédition des affaires courantes de la colonie, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 29 mai 1935, portant publication et mise en application provisoire du traité de commerce et de navigation du 28 mai 1935 entre la République française et le Royaume des Pays-Bas, inséré au Journal officiel de la République française du 30 mai 1935

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1158 du 4 juin 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Cote française des Somalis le décret du 29 mai 1935 susvisé, portant publication et mise en application provisoire du traité de commerce et de navigation du 28 mai 1935 entre la République française et le royaume des Pays-Bas.

Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE JONQUIÈRES.